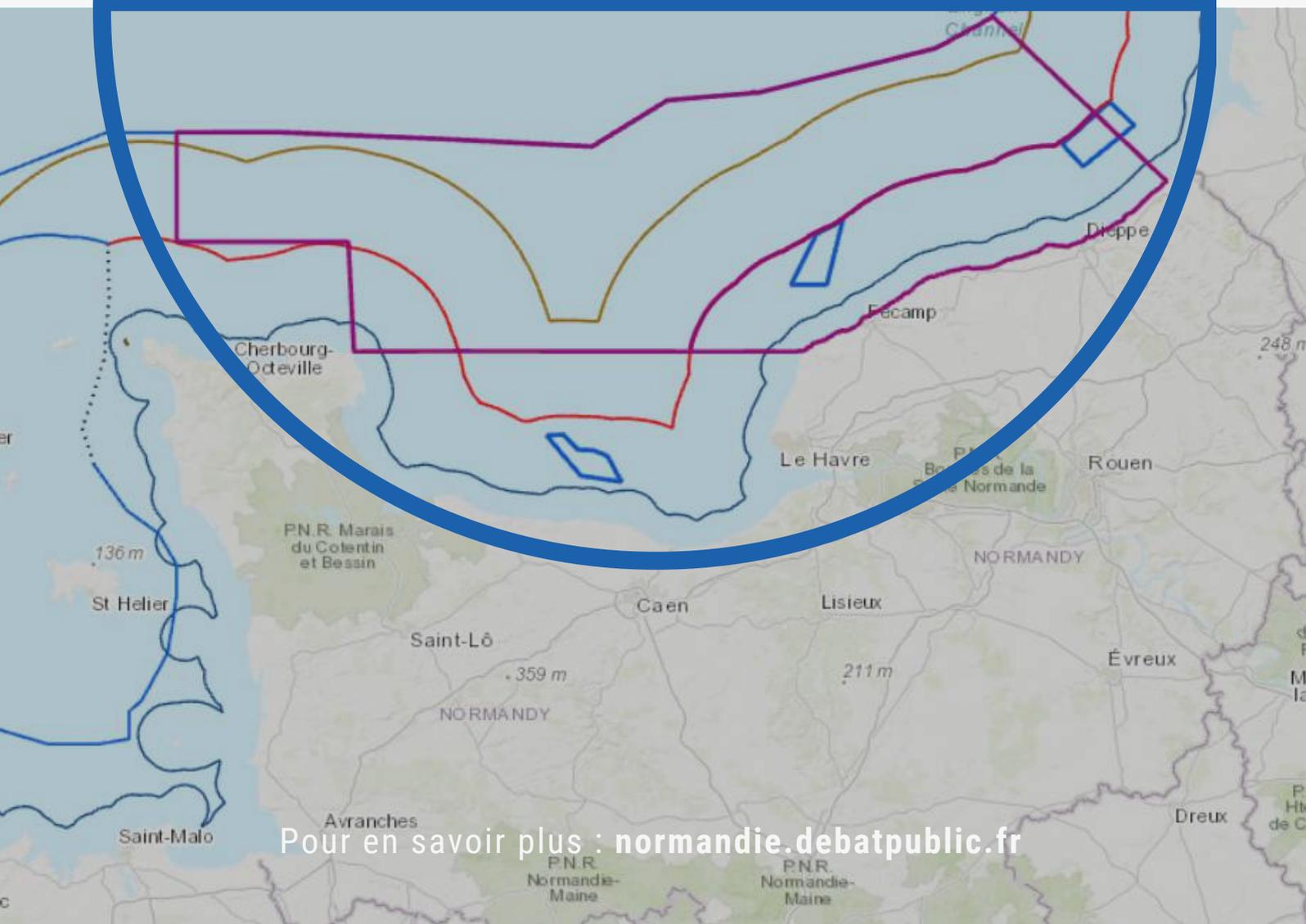




MA CARTE DE L'ÉOLIEN DANS LA MANCHE



MODE D'EMPLOI MA CARTE

Le débat auquel vous prenez part est organisé par la Commission nationale du débat public (CNDP) et porte sur :

- La réalisation du **futur appel d'offres** numéro 4 pour un parc éolien dans la Manche (A04) et son raccordement électrique
- La réalisation **d'autres parcs éoliens dans la Manche** et leurs raccordements électriques

QUI ORGANISE CE DÉBAT PUBLIC ?

La CNDP



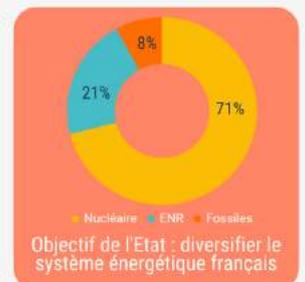
Ce débat est organisé par la Commission nationale du débat public (CNDP). C'est une autorité administrative **indépendante**.

Le Maître d'ouvrage



L'État (le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire), et RTE (réseau de transport d'électricité) sont les **porteurs du projet**.

UN FUTUR PARC ÉOLIEN DANS LA MANCHE ?



COMMENT S'EXPRIMER AVEC MA CARTE

Pour la première fois, avant la décision de l'État, ce débat public permet à chacun de contribuer à :

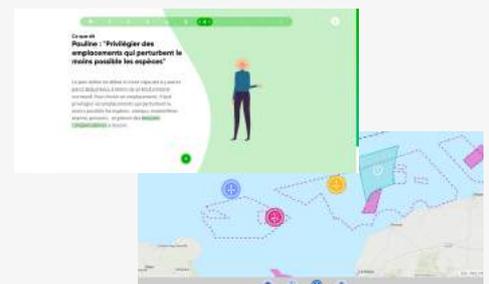
- la **définition de l'appel d'offres** (ses **caractéristiques**, les critères de **localisation**...)
- la **planification** de l'éolien en mer dans la Manche (localisation d'autres emplacements favorables, nombre de parcs souhaités, conditions...)

Avec l'outil ma carte, vous pouvez **choisir les emplacements favorables** à l'éolien en mer et **ceux à protéger** de toute implantation d'éoliennes. Vous pouvez aussi donner vos recommandations à l'Etat.

ET APRÈS ?

Toutes les contributions créées (votre carte, votre point de vue et vos recommandations), seront **transmises à l'Etat et mises en ligne**. sur debatnormandie.fr. Si vous nous laissez votre **mail** nous vous enverrons le **compte-rendu** du débat public auquel vous avez participé.

RETROUVEZ-NOUS EN LIGNE



Ma carte de l'éolien et mon point de vue en 9 étapes existent aussi en ligne !

Retrouvez ces outils, les ateliers du débat public et beaucoup d'autres ressources sur :

normandie.debatpublic.fr

Pour nous contacter :

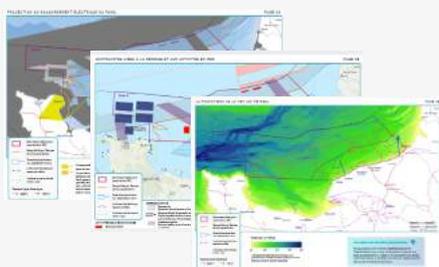
eolmnormandie@debat-cndp.fr

COMMENT RÉALISER VOTRE CARTE DE L'ÉOLIEN DANS LA MANCHE :

ÉTAPE 1 LE MATÉRIEL

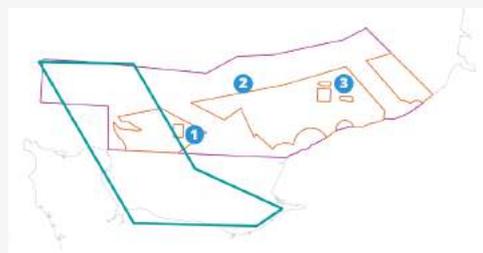
Pour réaliser votre carte de l'éolien vous aurez besoin :

- de **ce livret**
- du **feuillelet de réponse**
- d'un stylo



ÉTAPE 2 LES CARTES

Mettez votre livret à l'horizontal puis découpez les **11 cartes** et leurs légendes.



ÉTAPE 3

LOCALISEZ VOS PARCS ET ESPACES À PROTÉGER

Quelles sont les localisations les plus **favorables** à l'accueil de parcs éoliens en mer ? Lesquelles faut-il **protéger** ?

Sur le **feuillelet de réponse**, dessinez vos localisations. Si vous pensez **qu'une ou plusieurs zones** seraient favorables à l'accueil d'un parc éolien en mer, dessinez autant de ronds pleins que de zones localisées. Numérotez-les s'il y en a plusieurs.

Si vous souhaitez **protéger des espaces** de l'implantation d'éoliennes, **dessinez les contours** de la zone à protéger en vert. Numérotez-les s'il y en a plusieurs.



ÉTAPE 4

VOS EXPLICATIONS ET RECOMMANDATIONS

Au verso du feuillelet, expliquez vos choix de localisations pour l'éolien et d'espaces à protéger. Vous pouvez aussi donner vos recommandations à l'État.

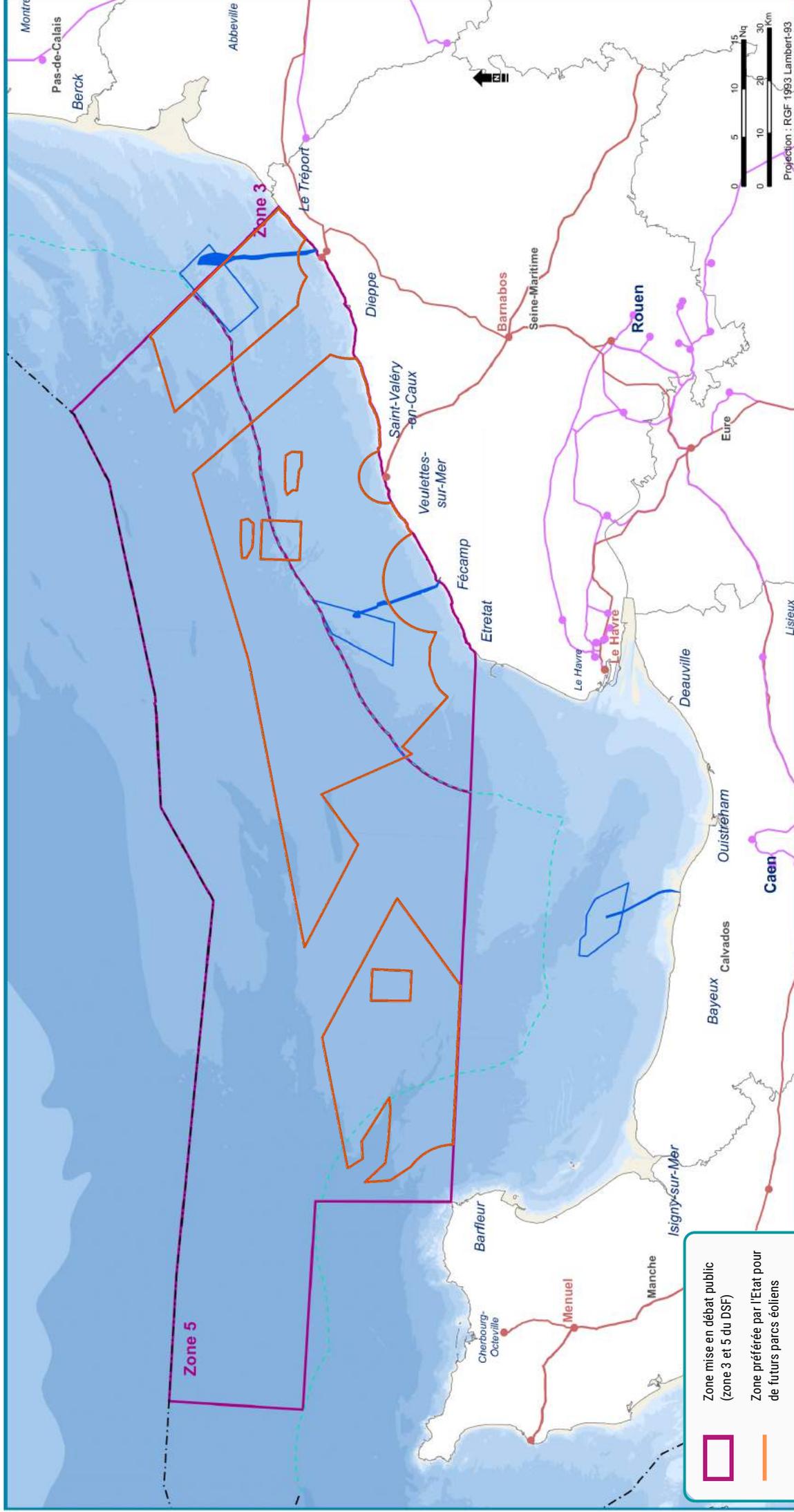


ÉTAPE 5

ENVOYEZ VOTRE CARTE À LA COMMISSION

Mettez votre feuillelet de réponse dans l'**enveloppe pré affranchie** et envoyez votre contribution à la Commission du débat public.

Merci de votre participation ! Vous pouvez maintenant découvrir les 11 cartes de la Manche.



Zone mise en débat public (zone 3 et 5 du DSF)

Zone préférée par l'Etat pour de futurs parcs éoliens

Parcs éoliens attribués et leur raccordement à terre

Limite maritime établie par accord entre Etats

Limite de la mer territoriale (19km / 12M)

Poste et ligne électrique

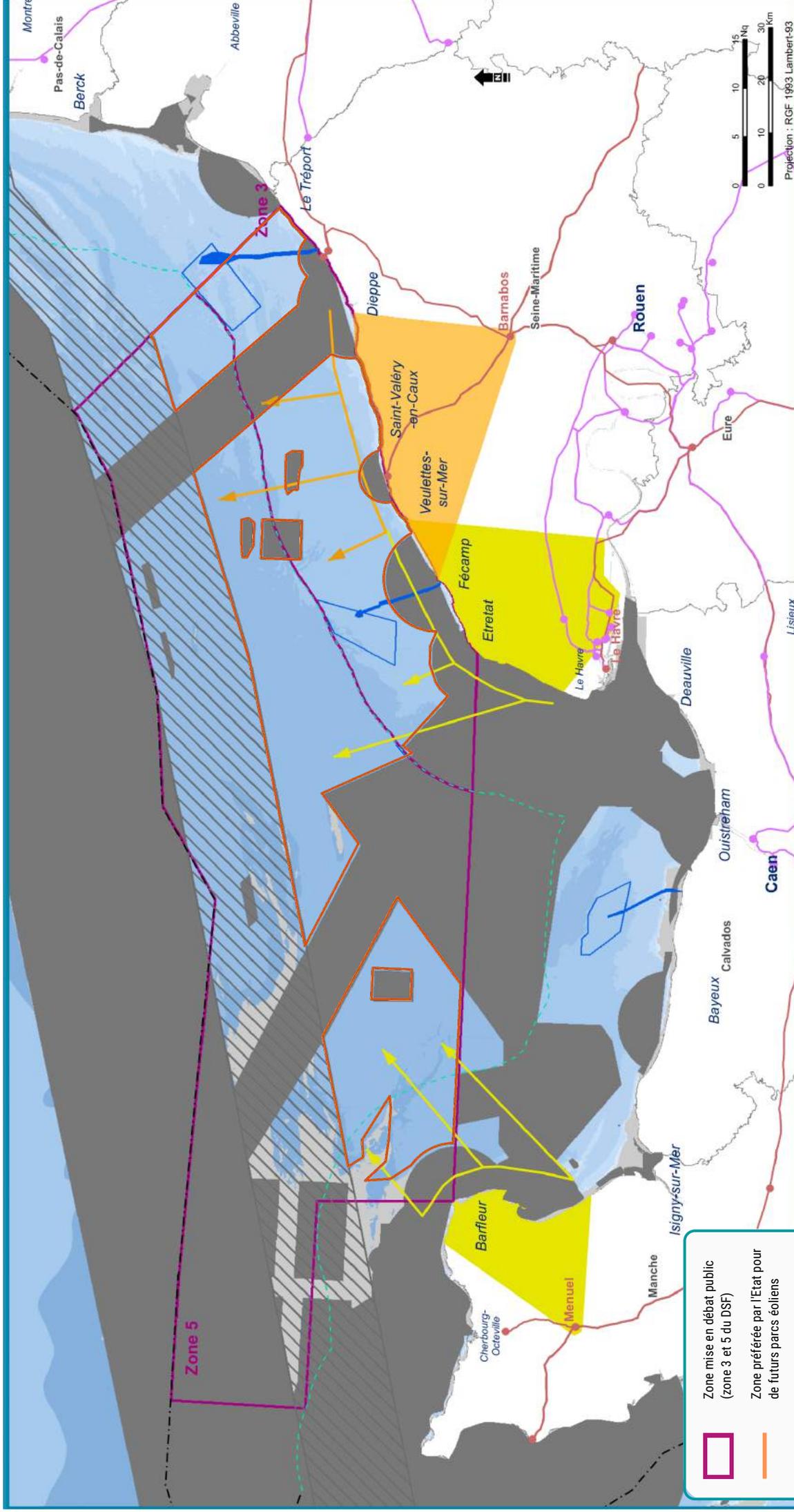
- 225 kV
- 400 kV

Zone mise en débat public
Elle est composée des secteurs pressentis par l'Etat comme favorables au développement des énergies marines.

Zone préférée par l'Etat pour de futurs parcs éoliens
Ce sont les parties de la zone mise en débat qui ne présentent ni contraintes techniques pour l'installation d'éoliennes (profondeur, courant) ni contraintes réglementaires (défense, navigation...). Vous pouvez **placer votre parc hors zone**, si vous souhaitez remettre en question ces contraintes.

La zone mise en débat

La zone mise en débat est riche en activités maritimes. L'Etat propose d'ailleurs en son sein une **zone préférentielle** de moindre contrainte technique et réglementaire. Cependant, dans le cadre de ce débat vous pouvez aussi **proposer des parcs hors de ces zones** si cela vous paraît justifié.



-  Zone mise en débat public (zone 3 et 5 du DSF)
-  Zone préférée par l'Etat pour de futurs parcs éoliens
-  Parcs éoliens attribués et leur raccordement à terre
-  Limite maritime établie par accord entre Etats
-  Limite de la mer territoriale (19km / 12M)
- Poste et ligne électrique**
-  225 kV
-  400 kV

Aires possibles de raccordement à terre et leur projection en mer

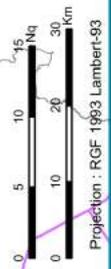
Un parc éolien en mer est relié à un poste électrique à terre par des câbles sous-marins. Ces 3 postes électriques (nom en rouge), pourraient servir au raccordement du futur parc. L'atterrage **peut être compliqué** par certains facteurs (parcs conchylicoles du Cotentin, falaises de Seine-Maritime...)

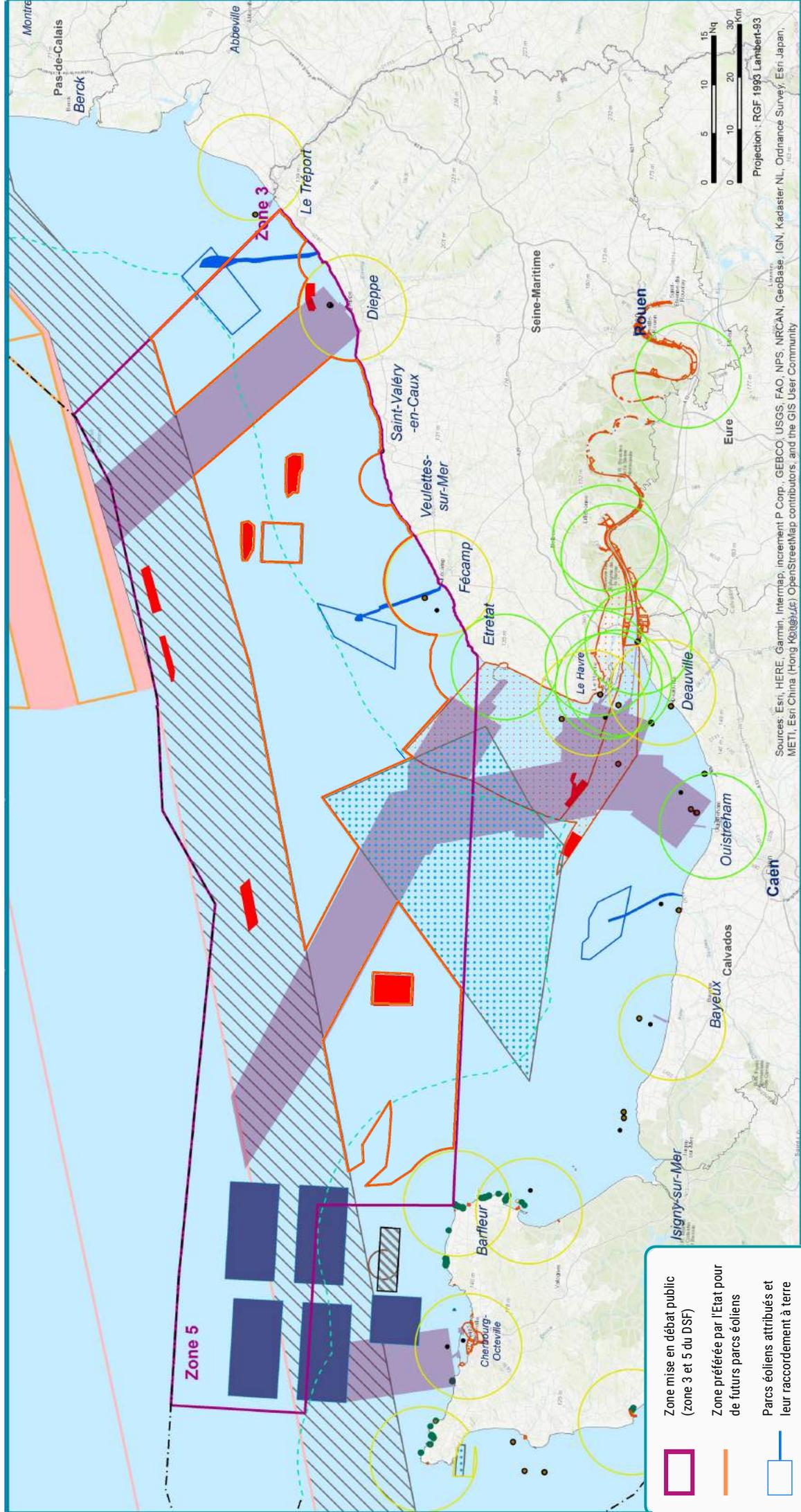
CONTRAINTES TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

-  Zone d'exclusion réglementaire
-  Zone de sécurité maritime
Distance de sécurité de 10 M (≈ 18,5 km) qui longe les rails de navigation.
-  Zone d'exclusion technique

Les enjeux du raccordement 

Plusieurs facteurs vont influencer le coût des travaux et de l'électricité produite par le parc. Les falaises (qui augmentent les coûts de raccordement), la vitesse du vent (qui détermine le coût de l'électricité produite), la profondeur de la mer et la vitesse du courant (elles compliquent les travaux).





Zone mise en débat public (zone 3 et 5 du DSF)

Zone préférée par l'Etat pour de futurs parcs éoliens

Parcs éoliens attribués et leur raccordement à terre

Limite maritime établie par accord entre Etats

Limite de la mer territoriale (19km / 12M)

ACTIVITÉS SOCIO ÉCONOMIQUES

Granulats marin
Sites d'extraction de gravillons et sables du sol et du sous-sol de la mer

Limite administrative de port
Zone pour l'activité économique des ports

Mouillages

DÉFENSE MARINE

- Zone de tir**
Zones de tir d'entraînements militaires.
- Zone de dépôt d'explosifs et munitions**
Dépôts d'explosifs et de munitions de la seconde guerre mondiale qui ont été collectés puis coulés
- Accès aux ports**
Couloirs d'accès prioritaire à certains ports, réservés à la Défense
- Zone d'intérêt pour la Défense**
Zone réservée à la Défense nationale.
- Radars et sémaphores**
Zones de protection autour des sémaphores et radars portuaires

NAVIGATION MARITIME

- Voies de séparation du trafic et route maritime principale inter-DST**
Ces rails de navigation permettent de réduire les risques d'accident, ils sont empruntés par tous les bateaux de commerce.
- Zone sécurité maritime**
Cette distance de sécurité de 10 miles (≈ 18,5 km) longe les rails de navigation. Elle permet aux moyens de haute mer d'intervenir sur zone.
- Périmètre de protection épave**
Ces épaves dangereuses posent un risque pour l'environnement, la sécurité de la navigation et ne permettent pas l'implantation d'éoliennes.

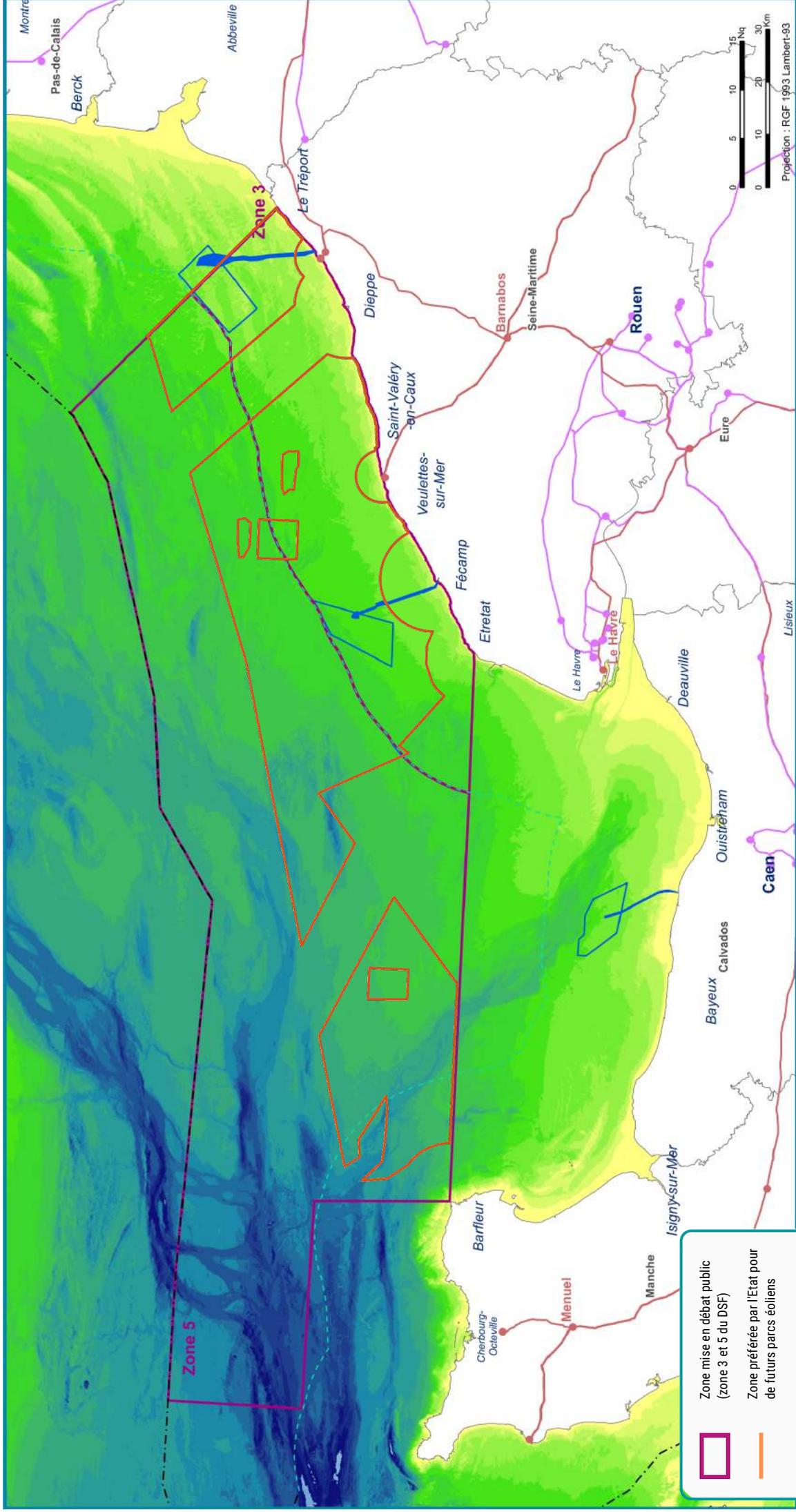
Les enjeux de la défense et de la navigation

L'implantation d'éoliennes en mer est susceptible d'impacter les activités de défense : zones d'entraînement et d'accès, dépôts de munition, radars... Comment concilier sécurité nationale et éolien marin ?

La Manche regorge d'activités maritimes : Granulat, Aquaculture, Ports... Elles peuvent être impactées par l'ajout d'un nouveau parc éolien ou par son raccordement à terre (via des câbles haute-tension).

Sources: Esri, HERE, Garmin, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), Swisstopo, OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

Projection : RGF 1983 Lambert-93



Profondeur en mètres



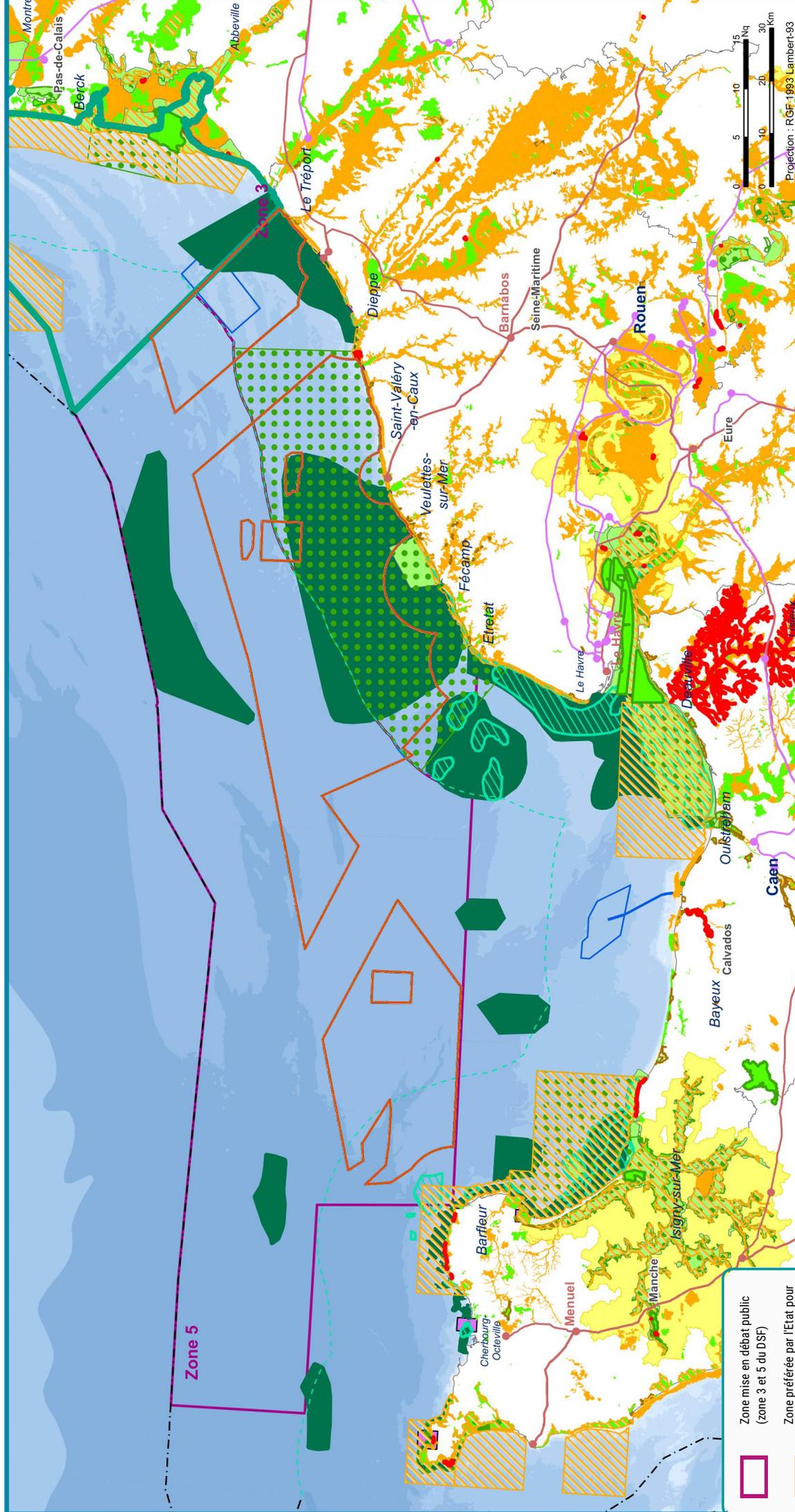
Il est possible de poser des éoliennes jusqu'à une profondeur d'environ 50m. Plus c'est profond, plus il sera compliqué d'installer des éoliennes posées.



Les enjeux des données géographiques

Plusieurs facteurs vont influencer le **coût des travaux** et de **l'électricité** produite par le parc. Les falaises (qui augmentent les coûts de raccordement), la vitesse du vent (qui détermine le coût de l'électricité produite), la profondeur de la mer et la vitesse du courant jouent aussi en compliquant les travaux.

- Zone mise en débat public (zone 3 et 5 du DSF)
- Zone préférée par l'Etat pour de futurs parcs éoliens
- Parcs éoliens attribués et leur raccordement à terre
- Limite maritime établie par accord entre Etats
- Limite de la mer territoriale (19km / 12M)
- Poste et ligne électrique**
- 225 kV
- 400 kV



Zone mise en débat public (zone 3 et 5 du DSF)

Zone préférée par l'Etat pour de futurs parcs éoliens

Parcs éoliens attribués et leur raccordement à terre

Limite maritime établie par accord entre Etats

Limite de la mer territoriale (19km / 12M)

Zones naturelles réglementées pour protéger la biodiversité

Habitats naturels, réserves naturelles ou biotopes, qui abritent une ou plusieurs espèces animales et/ou végétales sauvages protégées. Exemple : réserve de l'Estuaire de la Seine.

Espaces naturels sensibles

Les espaces naturels sensibles sont des sites présentant un fort intérêt biologique ou paysager. Ils peuvent être totalement protégés ou aménagés pour être ouverts au public. Ils répondent localement aux enjeux nationaux de préservation de la biodiversité et des Ecosystèmes.

Zones recensées pour leur intérêt écologique particulier

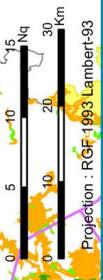
Groupement de zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) ainsi que de zones humides. Elles présentent un grand intérêt biologique : une ZNIEFF héberge des espèces remarquables au regard de notre patrimoine naturel et les zones humides abritent 25 % de la biodiversité française. Exemple : la Moulière infralittorale de Barfleur (50)

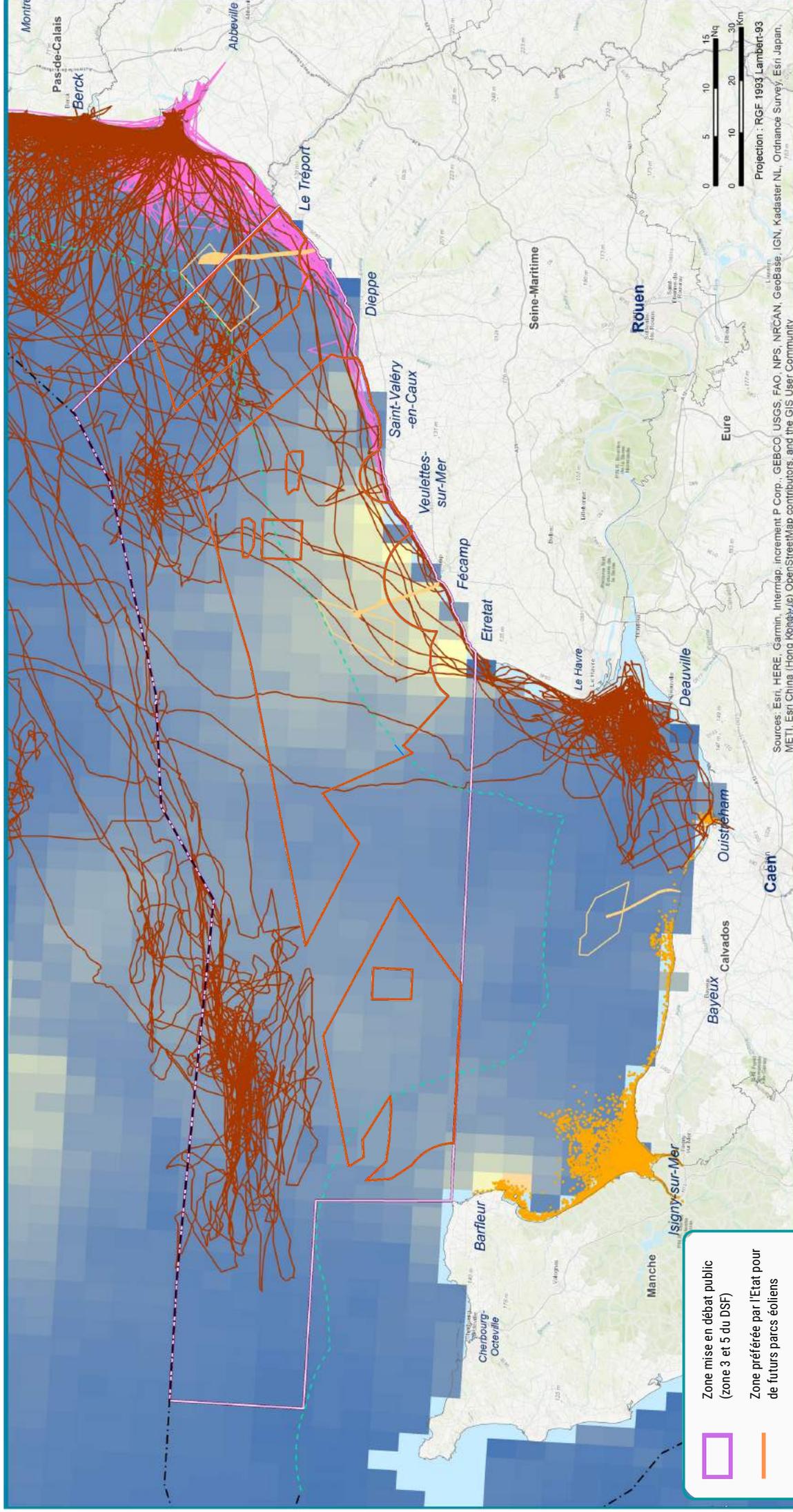
Zones gérées par contrats avec les acteurs du territoire

Groupements des parcs naturels marins, parcs naturels régionaux et sites Natura 2000. La démarche des parcs naturels (au niveau national) et du réseau Natura 2000 (au niveau européen) privilégie la gestion équilibrée et durable d'espaces au patrimoine naturel riche, tout en tenant compte des préoccupations économiques et sociales. Exemple : le parc marin des Estuaires picards et mer d'Opale

Les enjeux de l'environnement

Certaines zones présentent des intérêts **écologiques**. Ces milieux présentent une exceptionnelle diversité de la faune et de la flore. Comment **protéger** l'environnement ? Et si l'on ne peut totalement l'épargner comment le **ménager** et **compenser** au maximum ?





-  Zone mise en débat public (zone 3 et 5 du DSF)
-  Zone préférée par l'Etat pour de futurs parcs éoliens
-  Parcs éoliens attribués et leur raccordement à terre
-  Limite maritime établie par accord entre Etats
-  Limite de la mer territoriale (19km / 12M)

Densité de marsouins



Plus la densité de marsouin est forte, plus ces habitats sont favorisés, pour l'alimentation et la reproduction. Les marsouins sont protégés et sont sensibles aux bruits marins.

Mouvements des phoques



Les eaux de la Manche sont utilisées comme zone de passage et d'alimentation. Ces phoques sont protégés et sensibles aux bruits marins.

Les enjeux de la biodiversité

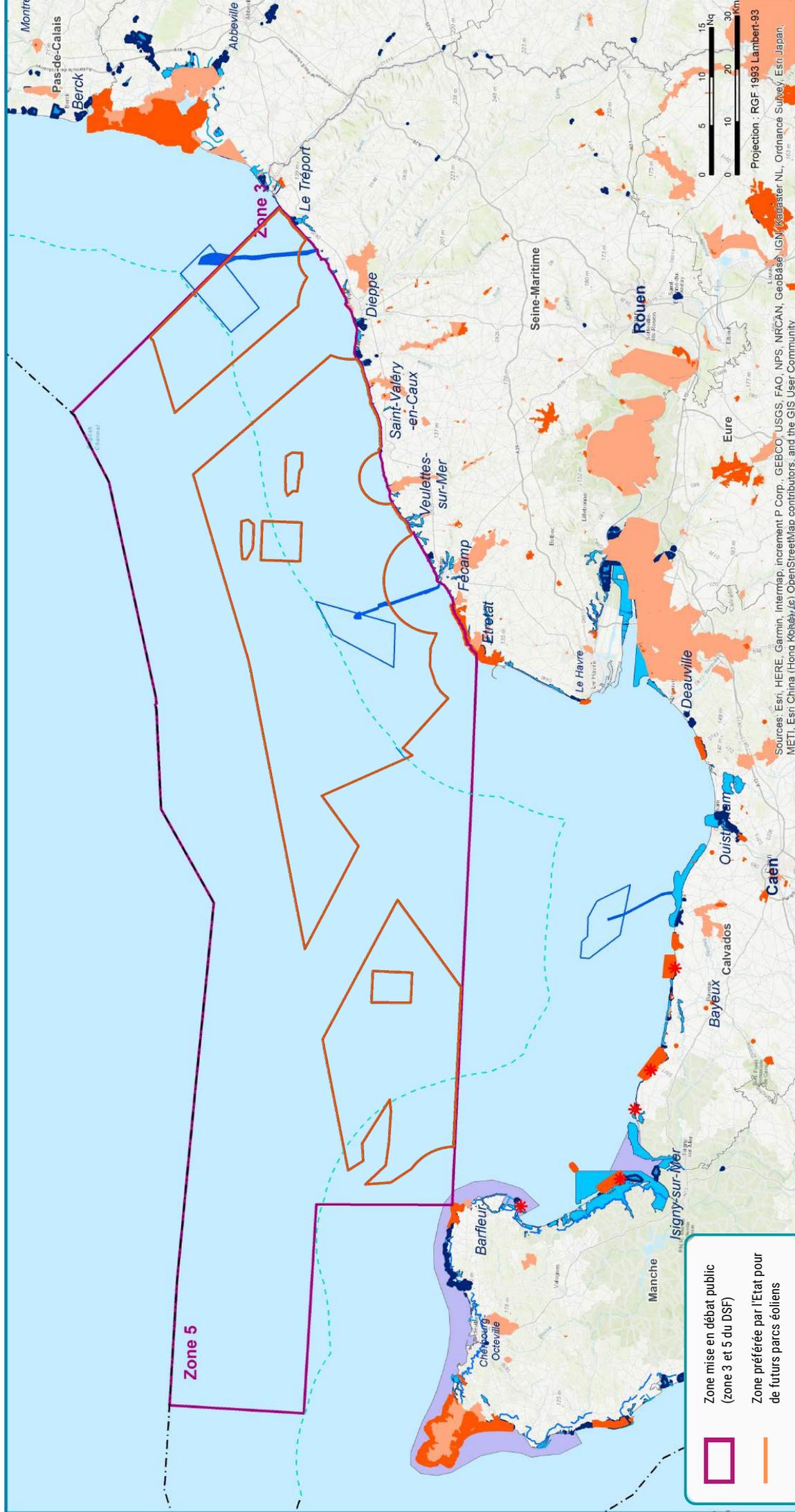


L'écosystème Manche est vulnérable. Pour les oiseaux comme pour les mammifères marins, l'installation d'un parc éolien présente des risques. Collision, perte d'habitat, bruit... Comment protéger au mieux la biodiversité ?

Sources: Esri, HERE, Garmin, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), Swisstopo, Mapbox, OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community



Projection : RGF 1993 Lambert-93



Zone mise en débat public (zone 3 et 5 du DSF)

Zone préférée par l'Etat pour de futurs parcs éoliens

Parcs éoliens attribués et leur raccordement à terre

Limite maritime établie par accord entre Etats

Limite de la mer territoriale (19km / 12M)

PAYSAGE

Sites du Conservatoire du littoral et sites du Conservatoire d'espaces naturels

Terrains acquis ou susceptibles d'être acquis et gérés par le Conservatoire du Littoral. (Ex : Omaha Beach) ; ou par le conservatoire d'espaces naturels (Ex : la roselière de Bénouville (14))

Espaces remarquables

Ces espaces remarquables du littoral sont réglementés et figurent dans les documents d'urbanisme.

PATRIMOINE

Site projet Unesco

Sites exceptionnels proposés à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Sites classés

Sites très protégés, moins de 2 % du territoire national est classé au titre du paysage. Exemple : Pointe de Barfleur (50)

Sites inscrits

C'est un premier niveau de protection pouvant conduire à un classement. Exemple : vallée de la Durdent (76)

Zonage riche archéologique

Secteurs présentant une richesse archéologique importante

Zone mise en débat public (zone 3 et 5 du DSF)

Zone préférée par l'Etat pour de futurs parcs éoliens

Parcs éoliens attribués et leur raccordement à terre

Limite maritime établie par accord entre Etats

Limite de la mer territoriale (19km / 12M)

PAYSAGE

Sites du Conservatoire du littoral et sites du Conservatoire d'espaces naturels

Terrains acquis ou susceptibles d'être acquis et gérés par le Conservatoire du Littoral. (Ex : Omaha Beach) ; ou par le conservatoire d'espaces naturels (Ex : la roselière de Bénouville (14))

Espaces remarquables

Ces espaces remarquables du littoral sont réglementés et figurent dans les documents d'urbanisme.

PATRIMOINE

Site projet Unesco

Sites exceptionnels proposés à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Sites classés

Sites très protégés, moins de 2 % du territoire national est classé au titre du paysage. Exemple : Pointe de Barfleur (50)

Sites inscrits

C'est un premier niveau de protection pouvant conduire à un classement. Exemple : vallée de la Durdent (76)

Zonage riche archéologique

Secteurs présentant une richesse archéologique importante

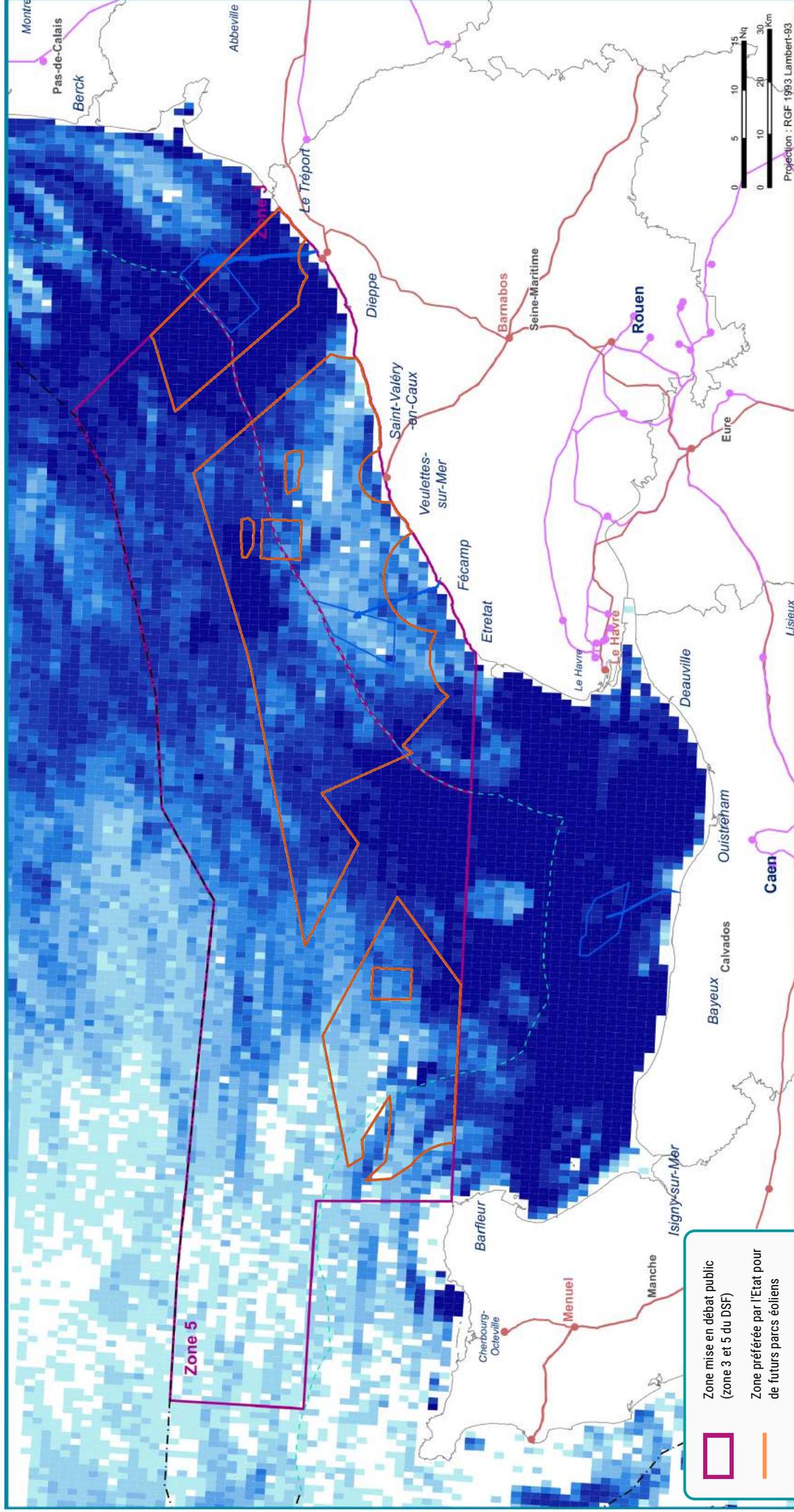
Les enjeux du paysage et du patrimoine

Le littoral Normand présente de nombreux sites exceptionnels : paysage, histoire, littoral... Selon son éloignement en mer, le parc éolien sera plus ou moins visible depuis la côte.

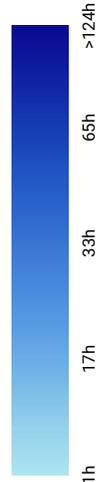


Projection : RGF 1983 Lambert-93

Sources: Esri, HERE, Garmin, Intermap, increment P. Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri, Japan, METI, Esri China (Hong Kong), Swisstopo, Mapbox, OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community



Heures de présence



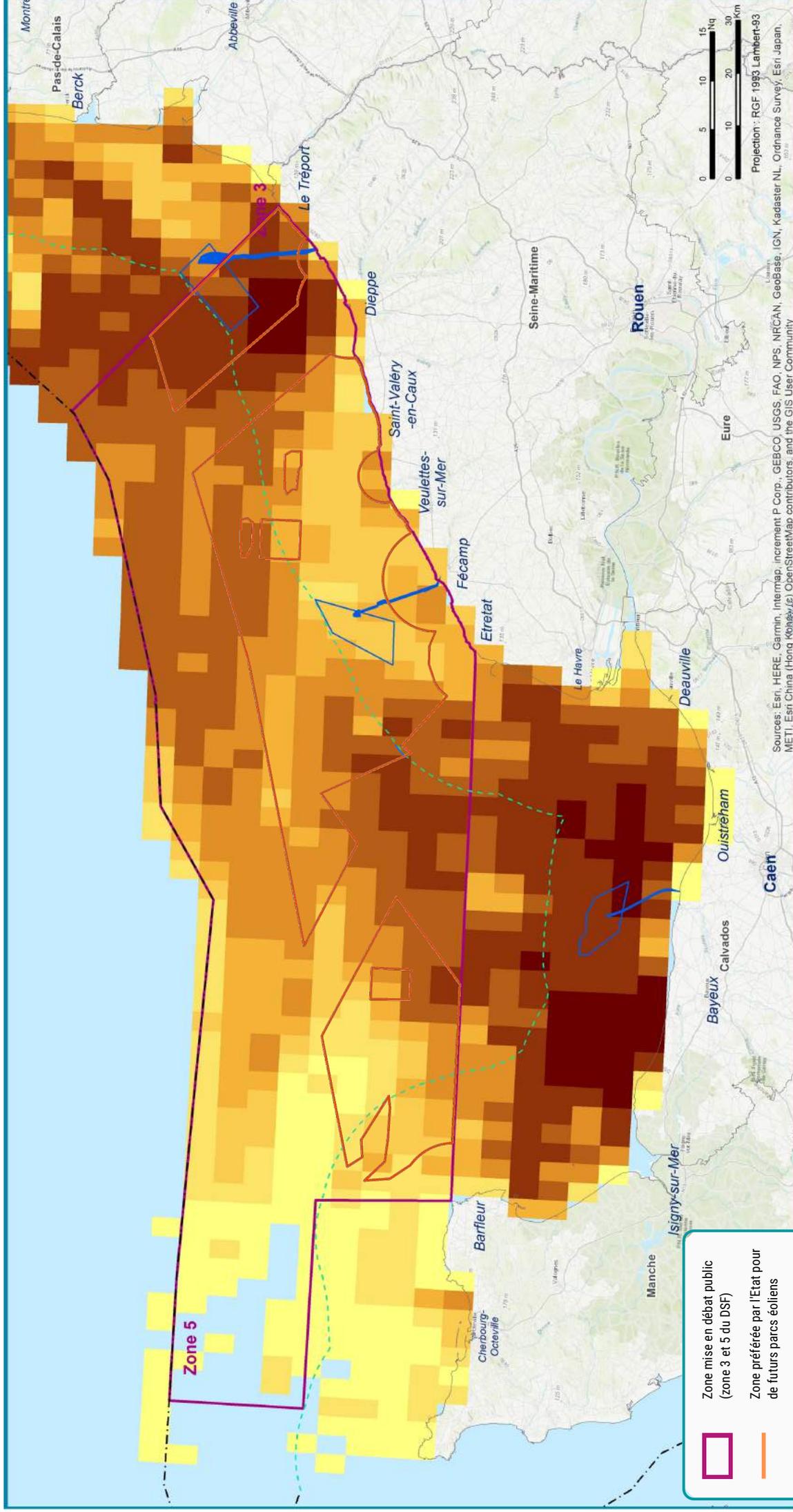
Heures de présence annuelles maximales en Manche des navires de pêche qui sont dotés de balises GPS. C'est une moyenne sur 3 ans (2016-2018).
 Attention, un secteur **peu fréquenté** peut être **très lucratif** (ex : pêche de la coquille saint jacques).



Les enjeux de la pêche

La Normandie est la 2e région de pêche de France. Pour les pêcheurs certaines zones de la Manche sont **plus rentables** que d'autres ils vont aussi passer **plus de temps** dans certains endroits. L'installation d'un parc éolien peut ainsi les impacter si elle se fait dans ces zones très rentables ou utilisées. Comment faire **cohabiter pêche et énergie renouvelable marine** ?

Zone mise en débat public (zone 3 et 5 du DSF)
 Zone préférée par l'Etat pour de futurs parcs éoliens
 Parcs éoliens attribués et leur raccordement à terre
 Limite maritime établie par accord entre Etats
 Limite de la mer territoriale (19km / 12M)
 Poste et ligne électrique
 225 kV
 400 kV



Rentabilité de la pêche (synthèse de tous les ports Normands)



< 5k€ 15 50 200 > 500 k€

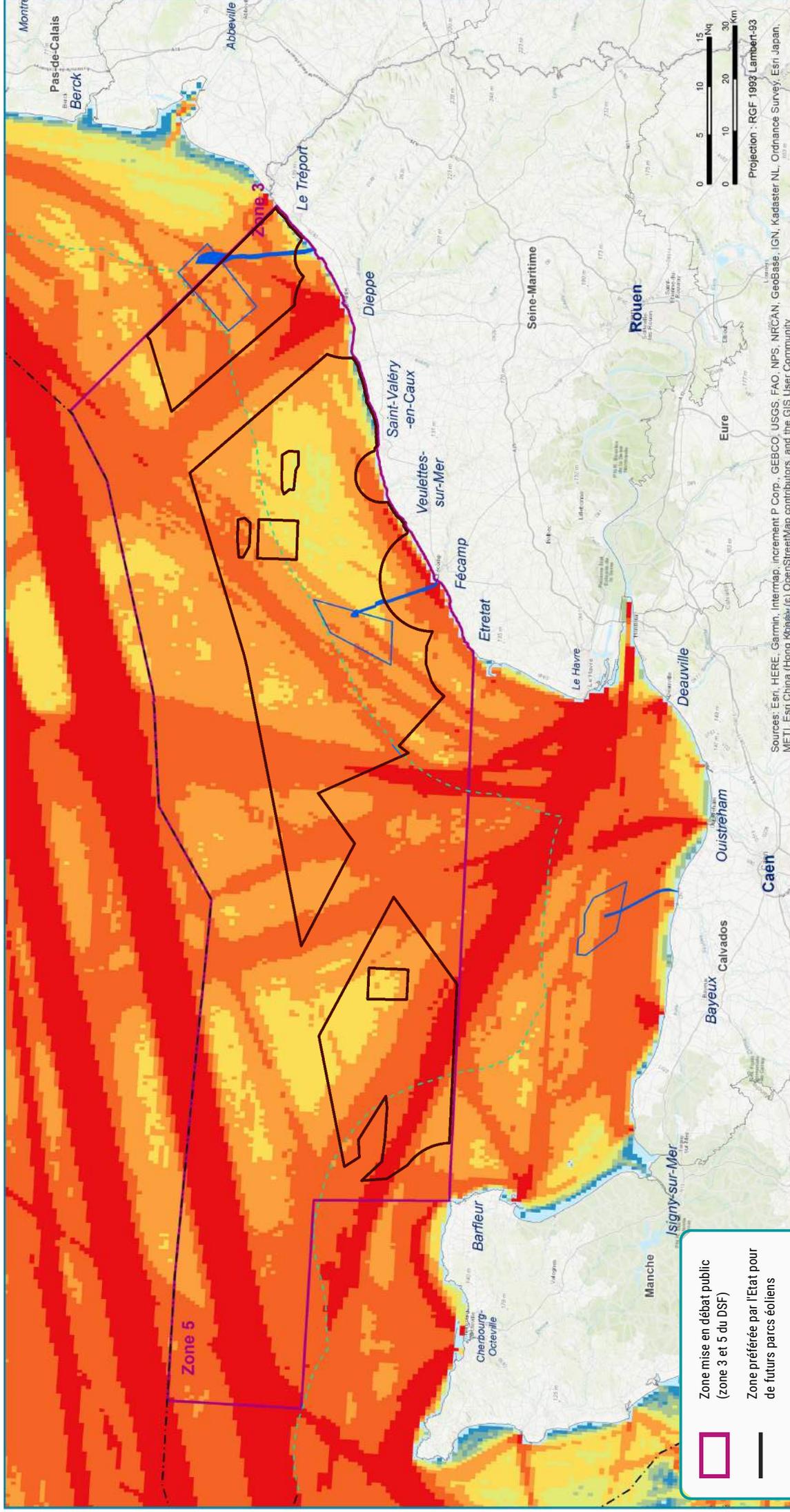
Valeur annuelle en milliers d'euros de toutes les espèces pêchées, pour tous les ports Normands. C'est une moyenne sur 3 ans (2016-2018)

-  Zone mise en débat public (zone 3 et 5 du DSF)
-  Zone préférée par l'Etat pour de futurs parcs éoliens
-  Parcs éoliens attribués et leur rattachement à terre
-  Limite maritime établie par accord entre Etats
-  Limite de la mer territoriale (19km / 12M)



Les enjeux de la pêche

La Normandie est la 2e région de pêche de France. Pour les pêcheurs certaines zones de la Manche sont **plus rentables** que d'autres ils vont aussi passer **plus de temps** dans certains endroits. L'installation d'un parc éolien peut ainsi les impacter si elle se fait dans ces zones très rentables ou utilisées. Comment faire **cohabiter pêche et énergie renouvelable marine** ?



Trafic maritime (en nombre de navires)



Le nombre de navires en Manche. En dehors du rail maritime, le trafic est libre et son flux peut être réorienté. Le risque de collision entre un navire et un parc éolien est à prendre en considération.

- Zone mise en débat public (zone 3 et 5 du DSF)
- Zone préférée par l'Etat pour de futurs parcs éoliens
- Parcs éoliens attribués et leur raccordement à terre
- Limite maritime établie par accord entre Etats
- Limite de la mer territoriale (19km / 12M)

Les enjeux de la navigation et de la sécurité maritime

La Manche est une interface commerciale dont le trafic maritime est un des plus denses au monde. Cette convergence de navires nécessite de réguler et d'organiser le trafic en séparant les flux prenant des routes inverses et en éloignant les navires de la côte. La sécurité de la navigation et l'organisation des routes maritimes sont à prendre en compte lors de la localisation d'un parc éolien.

DÉCIDEZ L'AVENIR DE L'ÉOLIEN DANS LA MANCHE

Jusqu'au 19 août 2020 :



- Participez aux **ateliers en ligne** et en **présentiel**
- Retrouvez la **caravane du débat** public sur le littoral normand
- Suivez les **réunions thématiques** (planification de la façade Manche-Est, défis relevés par l'éolien, réunion scientifique...)
- **Posez vos questions** au Ministère de la Transition écologique et solidaire sur la plateforme participative
- Forgez **votre point de vue**, faites **votre carte** de l'éolien et donnez **vos recommandations** à l'Etat grâce aux outils en ligne !

À L'ISSUE DU DÉBAT PUBLIC

Les avis recueillis lors du débat seront synthétisés, publiés et restitués en public. L'Etat disposera ensuite de 3 mois pour publier les suites qu'il entend donner au débat.

Le débat porte sur de nouveaux parcs et non sur les 3 parcs éoliens maritimes déjà en projet en Normandie (Courseulles-sur-mer, Fécamp et Dieppe-le-Tréport).



Commission particulière du débat public sur le projet d'appel d'offres d'éoliennes en mer au large de la Normandie (CPDP EolMerNormandie)

Courriel : eolmernormandie@debat-cndp.fr

Retrouvez-nous sur : normandie.debatpublic.fr

Suivez nous sur **@eolmernormandie**

PUBLIC